



## **AFFICHAGE DE COURS**

(article 10 convention collective des chargés de cours)

Unité académique d'embauche :  Numéro de l'unité académique d'embauche :  Nom du directeur :  Pour chacune des sections, cochez la case appropriée  * un formulaire distinct par catégorie d'emptot doit être utilisé.  Affichage  Affichage 10.05  Affichage 10.13  Affichage 10.13  Affichage 10.13  Bigle du  Cours  Titre  Exigences de qualification  Nombre d'heures  Horaire prévu  Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages 2 et 3.  Seion la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs, Voici les dates retenues :  Date :  Date :  Date :  Date :  Date :  Date :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaires SPEF-1010 (Affichage des cours) par cournel à Aurélie Max -  Courriel : aurélie maxé@unontreal car								
Numéro de l'unité académique d'embauche : Nom du directeur : Numéro de téléphone :    Pour chacune des sections, cochez la case appropriée	Unité académique d'embauche :							
Pour chacune des sections, cochez la case appropriée * Un formulaire distinct par catégorie d'amploi doit étre utilisé.  Affichage Affichage Affichage 10.05 Affichage 10.13 Hiver Chargé de cours Chargé de cours Chargé de cours Chargé de cours Chargé de formation pratique Superviseur de stage  Année:  Sigle du Cours  Four obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages 2 et 3.  Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concemant les affichages tardifs. Voici les dates retenues:  Date: Date: Date: Date:  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC.* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ.* (http://www.drin.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature:  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (unitré administrative)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) pag courriel à Aurétie Max -	Numéro de l'							
** Un tornulaire distinct par catégorie d'emploi doit être utilisé.**  Affichage   Timestre   Catégorie d'emploi   Affichage 10.05   Automne   Chargé de cours   Affichage 10.13   Hiver   Chargé de clinique   Eté   Chargé de formation pratique   Superviseur de stage  **Année :    Sigle du								
** Un tornulaire distinct par catégorie d'emploi doit être utilisé.**  Affichage   Timestre   Catégorie d'emploi   Affichage 10.05   Automne   Chargé de cours   Affichage 10.13   Hiver   Chargé de clinique   Eté   Chargé de formation pratique   Superviseur de stage  **Année :    Sigle du								
Affichage   Trimestre   Catégorie d'emploi   Altonage   10.05   Automne   Chargé de cours   Chargé de clinique   Été   Chargé de formation pratique   Été   Superviseur de stage   Superviseur de stage    Année :   Sigle du   Titre   Exigences de qualification   Nombre   Horaire prévu    Sigle du caus   Titre   Exigences de qualification   Nombre   Horaire prévu    Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages 2 et 3.  Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Dat								
Affichage 10.05   Automne   Chargé de cours     Affichage 10.13   Hiver   Chargé de clinique     Superviseur de stage					e d'emploi			
Affichage 10.13	_	e 10.05	☐ Automne					
Année :    Sigle du cours   Titre   Exigences de qualification   Nombre d'heures   Horaire prévu	_ `			<u> </u>				
Sigle du Cours Titre Exigences de qualification Nombre Horaire prévu  Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages 2 et 3.  Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date : Date : Date :			<u> </u>	_	•			
Sigle du cours  Titre  Exigences de qualification  Nombre d'heures  Horaire prévu  Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages 2 et 3.  Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date :								
Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages 2 et 3.  Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ .* (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :	Année :		-	очрего	nocal de olage			
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -		Titre	Exigences de qualification		Horaire prévu			
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -			<u>→                                    </u>					
est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :  Date : Date :  TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -	Selon la claus	e 10.13b de la convention colle		7.7	· · ·			
TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE SPECC* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION  DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -					collori de l'ariile dedderiiique			
DE SON UNITÉ. * (http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF)  Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -	Date : Date :							
Date limite pour déposer sa candidature :  INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -								
INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)  Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à Aurélie Max -			•	<i>,</i>				
Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) <u>par courriel</u> à <b>Aurélie Max</b> -	_ ato mino poi	a. eepood ou ouridiadidio.						
	INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENTAU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)							
			e des cours) <u>par courriel</u> à <b>Aurélie Max</b> -					

L'Université de Montréal souscrit aux principes d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les personnes handicapées et les Autochtones à poser leur candidature. Nous vous saurions gré de nous faire part de tout handicap qui nécessiterait un aménagement technique et physique adapté à votre situation lors du processus de sélection. Soyez assuré que nous traiterons cette information avec confidentialité.

## Affichage des cours (suite)

Sigle du cours	Titre	Exigences de qualification	Nombre d'heures	Horaire prévu

## Affichage des cours (suite)

Sigle du cours	Titre	Exigences de qualification	Nombre d'heures	Horaire prévu